

Érick NOËL (dir.), *Dictionnaire des gens de couleur dans la France moderne*, t. II, *La Bretagne*, Genève, Librairie Droz, 2013, 964 p.

Après Paris et sa région, le deuxième volume de ce dictionnaire est consacré à la Bretagne, historiquement marquée par sa forte implication dans le commerce colonial. Érick Noël, professeur à l'Université des Antilles-Guyane, l'a dirigé, entouré d'une douzaine de contributeurs, enseignants-chercheurs des universités de l'Ouest de la métropole, des universités antillaises et nord-américaines. L'ouvrage se fonde largement sur des sources sérielles, inégalement présentes, énumérées en fin de volume : listes nominatives, rôles d'armement, données des désarmements, déclarations des maîtres aux amirautés, rendues obligatoires par la loi de 1716, et registres paroissiaux. L'introduction synthétique de quinze pages les éclaire en soulignant le statut incertain, dans le temps comme dans l'espace du royaume, des esclaves noirs amenés en métropole pour une durée en principe limitée à un an, puis en 1738 à trois ans, mais en fait victimes des illégalités que facilite leur absence d'existence juridique (les juridictions bretonnes, plus ou moins proches, socialement et culturellement des milieux de la traite et du monde colonial, appliquent une jurisprudence nettement plus restrictive que Paris). L'ouvrage s'achève par un double index des patronymes des gens de couleur et des maîtres.

La nature des sources privilégie les ports de débarquement ou d'embarquement, indépendamment de la trajectoire des individus dans le royaume. Les trois quarts (5 901) des 7 839 notices du volume, classées selon les deux critères de la géographie et de la chronologie, concernent Nantes, suivie de Lorient (18 %) et de Saint-Malo (3 %). Seules huit notices, dont quatre, en fait, postérieures à la Révolution, concernent Rennes. Nantes, profitant des difficultés de concurrents tels que les ports normands ou La Rochelle ou de stratégies économiques différentes, notamment à Saint-Malo, est devenue à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle une capitale de la traite. Le xviii<sup>e</sup> siècle en a été l'âge d'or.

Les notices sont, en fonction des éléments collectés – dont la source est toujours précisément indiquée –, de longueur très inégale. Beaucoup d'entre elles, correspondant à une seule occurrence, se limitent à deux ou trois lignes ; d'autres sont dix fois plus étoffées, voire davantage. Une dizaine d'entre elles sont exceptionnellement développées, et donnent lieu sous la plume des contributeurs à des informations et analyses complémentaires. Il y a dans ces pages des anonymes, parfois par groupes de dix ou vingt, liés au même navire et au même maître, sans autre identité. Le nombre des données recensées permet différentes approches quantitatives concernant la chronologie – aspect développé dans l'introduction –, le nom des navires, les indications de provenance ou de destination, qui dessinent une géographie de la traite et de l'esclavage, ou encore la prénomination.

S'agissant des esclaves, qui ne s'appartiennent pas, est toujours indiqué le nom de leur propriétaire ou ayant droit temporaire ou durable. Des capitaines de navire assurent le transport de groupes entiers venant des côtes africaines, mais aussi, en

particulier à Lorient, d'esclaves venant de l'Inde, des îles de France ou de Bourbon, ou de Madagascar. Les déplacements dans le royaume esquissent une cartographie des maîtres. Au total, les gens de couleur représentent sans doute à Nantes plus de 10 % des passagers pour les Antilles, dans un sens ou dans l'autre. Près de 1 200 d'entre eux ont traversé plusieurs fois l'Atlantique, au gré des besoins de leurs maîtres. Leur déficience identitaire se marque aussi dans les prénoms : les non-baptisés sont fréquemment affublés de noms empruntés à l'Antiquité (Pompée, Hébé, Hector, César, Scipion, Romulus, Jupiter et même Cupidon Vénus (Lucesse), ou à des héros romanesques (Thélémaque) ou théâtraux (Azor, Figaro ou Zelmire) ; Vénus, baptisée, est devenue Jeannette Vénus, et Mercure François Mercure (notices 864 et 1628). Les qualifications évoquent la diversité des origines et des situations : si les termes Noir(e) ou Nègre(sse) semblent employés indifféremment, en fonction du déclarant, les mulâtre(sse)s en sont toujours distingués ; une des originalités de Saint-Malo est l'arrivée, sous François I<sup>er</sup>, d'une poignée d'Indiens de Nouvelle-France.

De courtes notations suggèrent une grande variété de rapports entre les esclaves de couleur et les maîtres. Quelques-uns sont « étampés », marqués au fer ; on signale de loin en loin un ou une esclave maltraitée par le maître. Il y a des situations extrêmes : voici, par exemple, Marie-Thérèse (notice 3 776) découverte, cachée, à 15 lieues des côtes de Saint-Domingue. À l'inverse, d'autres notations montrent une attention particulière des propriétaires envers un esclave, par reconnaissance pour un moment particulier – un maître libère celui qui l'a secouru alors qu'il était agressé – ou au moment de leur mort : ainsi en 1768 Thérèse Gauthier (notice 6026), « affranchie par un billet de son maître en considération des soins qu'elle lui a prodigués durant sa longue et dangereuse maladie ». Le séjour des esclaves en France est souvent justifié par des considérations religieuses et professionnelles. La préparation au baptême revient sans cesse ; on a d'ailleurs relevé, entre 1680 et 1792, 266 baptêmes de gens de couleur dans la paroisse Saint-Nicolas de Nantes, 107 à Lorient dans celle de Saint-Louis. Certains sont portés sur les fonts baptismaux par des capitaines ou officiers de navire. L'autre raison est la formation technique. Les prolongations de séjour sont souvent justifiées par les mêmes impératifs. Ces deux objectifs contribuent à une forte surreprésentation des adolescents et des adultes jeunes. Mais l'éventail des âges est large : quelques mères arrivent en France enceintes et leur enfant y est baptisé.

Les métiers allégués auxquels les esclaves transportés en France sont censés se former reflètent les besoins des propriétaires : on évoque des formations de cuisinier ou de tonnelier (les plus fréquentes), de menuisier, de perruquier, de couturière ou de lingère ; on annonce qu'ils ou elles vont apprendre « à raffiner les sucres », ou à être confiseuses. La plupart de ces métiers pourraient bien sûr être appris sans ce long voyage. Il y a des missions de confiance qui font d'un esclave un intermédiaire, tel ce Noir qui conduit en France un membre de la famille de son maître. Les interprètes en sont une figure privilégiée : ainsi Pierre Bosset (notice 740), arrivé de La Martinique

en 1736, « appelé par son maître à présent retiré en qualité d'armateur à La Fosse à recevoir la liberté pour tous les services rendus en Guinée, où comme interprète il a su empêcher les révoltes de nègres », ou encore le jeune Satinne (notice 981), amené en 1739 à 9 ans de la côte de Guinée pour le compte d'un négociant de La Fosse, « appelé par ce dernier à recevoir une instruction catholique et apprendre le métier de tonnelier, à servir en qualité d'interprète et à prévenir les complots de nègres ».

La situation des hommes libres, affranchis, très minoritaires, varie en fonction du contexte social et géographique. À Nantes, ils constituent un groupe où apparaissent des solidarités (cf. le cas de Catherine, notice 1633). Il s'est formé une sorte d'élite noire, par exemple, évoquée par Guy Saupin à propos de Gabriel Constant (notice 2758) ; mais, comme le montre ce cas pourtant exceptionnel, l'affranchissement ne libère pas l'ancien esclave de toute sujétion, notamment économique.

À l'heure où les centres de recherche se mondialisent et croisent leurs données, ce volume est appelé à devenir un indispensable ouvrage de référence.

Jean QUÉNIART

Christophe-Michel RUFFELET, *Les Annales briochines 1771. Saint-Brieuc : histoire d'une ville et d'un diocèse*, éd. dirigée par Olivier CHARLES, Préface de Geoffroy de Longuemar, Rennes, Société d'émulation des Côtes-d'Armor/Presses universitaires de Rennes, coll. « Mémoire commune », 2013, 625 p.

Son ancrage local et ses propres travaux – en particulier sa thèse sur *Les Chanoines de Bretagne* – conféraient à Olivier Charles une double légitimité pour coordonner cet ouvrage, entouré d'une quinzaine d'historiens. Le noyau dur, qui donne à l'ouvrage son titre principal, est la réédition critique de l'ouvrage du chanoine Ruffelet, *Abrégé chronologique de l'Histoire ecclésiastique, civile et littéraire du diocèse de Saint-Brieuc*. Mais celui-ci n'occupe que la troisième partie du livre (p. 205-355). L'auteur lui-même l'a fait suivre d'une série de vingt-quatre notes (p. 357-438) : listes des trèves, paroisses et évêques du diocèse, listes, aussi, des gouverneurs, sénéchaux, maires et syndics de la ville. Pourquoi Ruffelet a-t-il donné à lire ce matériau sous cette forme hétéroclite ? Est-ce, selon l'hypothèse avancée p. 199, pour préparer de futurs travaux, rédiger une histoire générale du diocèse, comme il l'annonce lui-même ? Agit-il surtout par patriotisme local, désireux de faire connaître un diocèse qui, par rapport à ses voisins, est victime d'un certain « déficit de notoriété », comme l'écrit Georges Provost qui met l'accent sur l'étrangeté du cadre diocésain – les grands travaux d'érudition se font alors à l'échelle de la Bretagne – mais voit dans l'ouvrage une contribution, consciente ou non, à la construction d'une identité diocésaine ? Ne souhaite-t-il pas conforter, à un tournant de sa carrière, sa stature intellectuelle ? Son travail est à cet égard, unique non seulement pour Saint-Brieuc mais, au XVIII<sup>e</sup> siècle, pour toute la Bretagne.